

# HISTOIRE DE L'EDUCATION

ISSN 0221 6280

**125**  
janvier-mars  
2010



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

le chapitre XI, consacré au lycée depuis 1969, dans lequel on passe de l'évocation d'Henri Cornat, maire de Valognes et conseiller général (qui n'a même pas été élève du lycée) au mouvement de grève de 1973, puis au journal *Parenthèse* publié par les lycéens à partir de 1993 (on ne sait rien du sort de cette feuille). Cette façon de procéder interdit à l'auteur de s'arrêter sur des points qui méritaient d'être développés. Dans l'histoire du collège municipal de 1810 à 1853, il fallait faire un sort à la concurrence des établissements privés, qui contribue à la stagnation des effectifs du collège : s'est-elle poursuivie au-delà de l'année 1810 ? Les rapports des inspecteurs généraux des années 1815-1825, qui apportent beaucoup d'informations, auraient dû donner lieu à une analyse approfondie.

Si l'auteur a brassé un grand nombre de documents d'archives et consulté de nombreux ouvrages, il a ignoré la notice consacrée au collège de Valognes dans le répertoire des collèges français sous l'Ancien Régime<sup>1</sup>. L'auteur y aurait trouvé mises en forme les données fournies par le dénombrement du catalogue établi pour le contrôle du paiement de la rétribution scolaire pour les années 176-1788, ce qui lui aurait permis de nourrir le développement consacré aux élèves du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le tableau récapitulatif de l'âge et de la classe des séminaristes, établi à partir du catalogue de 1671-1672, est beaucoup plus parlant que la liste donnée en annexe, page 195. Enfin, il nous semble abusif de parler d'une annexion du collège au séminaire en 1730, car un accord est conclu entre le corps de ville et le supérieur de l'établissement, avec l'agrément de l'évêque diocésain.

Comme on le voit par ces quelques remarques, le devoir de mémoire ne donne pas forcément naissance à un travail historique digne de ce nom. Heureusement, il y a les nombreux documents qu'on regarde avec intérêt.

Philippe MARCHAND

TRÉVISI (Marion)

*Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*

[Préface de Jean-Pierre Bardet]

Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008, 576 p.

Depuis que la démographie historique les a mises au premier plan de ses préoccupations, la famille et les relations de parenté ont fait l'objet de

<sup>1</sup> Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia (dir.), *Les collèges français 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. Répertoire 2. France du Nord et de l'Ouest*, Paris, INRP/CNRS, 1988.

recherches s'attachant à mettre en évidence la place, le rôle et les interrelations spécifiques de certaines des composantes familiales : époux, mères, pères, frères et sœurs, mères et filles, grands-parents, etc. C'est aux relations entre oncles et tantes, d'une part, et neveux et nièces, de l'autre, que Marlon Trévisi a pour sa part consacré la thèse aujourd'hui publiée. Sur un sujet peu aisé à documenter, elle a principalement utilisé deux types de sources. D'abord, les mémoires, journaux, livres de raison, autobiographies, romans, pièces de théâtre, produits à l'échelle de la France entière au XVIII<sup>e</sup> siècle ; la longue liste en est donnée en annexe, p. 540-552. Ensuite et surtout, les registres paroissiaux de La Roche-Guyon et les archives notariales de Vernon, méthodiquement exploités : le Vexin est, en effet, représentatif des régions coutumières de la France du nord, où la famille nucléaire domine, à la différence de la France du sud, qui connaît des formes spécifiques de solidarités familiales. Les sources privées ou littéraires concernent majoritairement les classes supérieures, bourgeoisie et aristocratie ; les sources locales et publiques, l'ensemble de la société, incluant les milieux populaires, ce qui leur confère un intérêt particulier.

La question posée — non sans humour — par M. Trévisi est : « Quelle est l'utilité d'avoir des oncles et des tantes au XVIII<sup>e</sup> siècle ? » (p. 18). À cette question, la réponse est d'abord d'ordre démographique. Compte tenu de ce que sont la natalité et la mortalité à l'époque — nous résumons ici des analyses extrêmement précises et fouillées — un enfant a en moyenne, à la naissance, 6 à 7 oncles et tantes, contre 5 aujourd'hui ; la probabilité que l'un et/ou l'autre de ses parents décède avant sa majorité étant importante, les oncles et tantes sont donc naturellement (plus que les grands-parents, dont beaucoup ne sont alors plus de ce monde) des parents de substitution, à qui la tutelle ou la curatelle d'un ou plusieurs enfants pourront être confiées. Mais indépendamment du cas des enfants orphelins, remarquablement présenté p. 239-260 et p. 355-373, M. Trévisi montre que les oncles et tantes peuvent jouer de multiples façons un rôle d'aide, de conseil, d'orientation ou de modèle pour leurs neveux et nièces. Même si l'auteur n'attache pas une attention particulière à cet aspect de son sujet, le lecteur voit en effet s'égrener, au fil des pages, des exemples précis du rôle éducatif joué par les oncles et les tantes, dans un registre varié : contribution personnelle de l'oncle ou de la tante à l'instruction d'un neveu ou d'une nièce ; prise en charge de sa formation professionnelle ; éducation morale et religieuse (près de 20 % des

parrains et marraines sont des oncles et tantes) ; concours financier à la scolarité dans quelque école, collège ou pension ; conseils d'orientation vers des places dans l'armée, l'Église et la magistrature notamment ; voire interventions leur permettant d'obtenir effectivement ces places (le bien nommé népotisme, *stricto sensu*).

On pourrait d'ailleurs regretter que l'auteur n'ait pas consacré un développement particulier au rôle éducatif des oncles et tantes. Les quelques pages qui lui sont spécifiquement dédiées (p. 313-319) sont rejetées à la toute fin d'un long chapitre intitulé « Transmettre », où le savoir est qualifié de « bien symbolique » faisant l'objet d'une « transmission » ou d'un « legs » avunculaire. On a l'impression que les registres de notaires fréquentés par l'auteur ont malencontreusement contaminé ici son vocabulaire, donc son jugement, à moins que ne se révèle incidemment l'affinité profonde entre la raison notariale et une socio-pédagogie, aujourd'hui proliférante, qui réduit l'éducation à des questions d'héritage, de don manuel et d'égalité entre ayant droit. Mais en dehors de ces quelques pages placées sous le chapeau de la transmission, les exemples dont est parsemé l'ouvrage montrent suffisamment que ce « bien symbolique » qu'est l'instruction recouvre en réalité un investissement, en temps et en argent, dont les coûts et bénéfices sont l'objet d'un souci largement partagé par l'ensemble de la parentèle. En témoignent les comptes de tutelle, qui s'avèrent à cet égard une source précieuse pour l'historien de l'éducation, comme l'avait déjà souligné Marie-Madeleine Compère en son temps.

L'« utilité » des oncles et des tantes dans ce registre est ainsi largement démontrée, ce qui jette un jour original sur la place que tiennent l'éducation et l'instruction des enfants dans les préoccupations des familles, qu'elles soient restreintes ou élargies, et qu'elles appartiennent aux élites ou à des milieux plus modestes. Ceci justifie d'ailleurs le sous-titre de l'ouvrage, où la référence aux Lumières n'est pas qu'un repère chronologique, mais traduit aussi un souci éducatif largement répandu, au-delà de la filiation directe et du projet de reproduction ou de promotion sociale qui lui est attaché.

Pierre CASPARD